



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 3 mai 2022 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour la dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande concerne la construction d'un garage dans la marge latérale avant, soit à environ 50 mètres de la rue de la Vieille-Forge, alors qu'un bâtiment accessoire ou annexe doit se situer dans les cours latérales et arrières.

Identification du site concerné

La demande concerne le 110 chemin de la Vieille-Forge, propriété de M. Martin Décary.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 20 avril 2022

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière